

HABILITATION ÉLECTRIQUE

Recyclage

Recyclage du personnel électricien titulaire d'une habilitation B2V – H2 spécifique aux opérations de repérage des réseaux souterrains BT et HTA

- Objectif :** Actualiser ses connaissances concernant les règles de sécurité applicables suivant les exigences de la norme NF C 18-510/UTE C 18-510-1, lors de côtoiements d'ouvrages électriques rendus nécessaires pour effectuer le repérage des réseaux souterrains BT et HTA existants.
Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage.
- Public concerné :** Personnels chargés d'assurer le repérage des réseaux souterrains et aéro-souterrains BT et HTA, déjà habilités « B2V – H2 » par leur employeur à l'issue de la **formation initiale spécifique « Repérage »** (« HABEL 20 X2 » ou équivalent).
- Prérequis :** Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).
Être désigné par son employeur pour effectuer les opérations de repérage et habilité B2V – H2 pour ce type d'opérations.
La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès à la formation.
La participation à la formation nécessite d'être en possession des EPI et EPC adaptés aux travaux visés.
Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.
- Durée :** 1 jour (7 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur les rappels de la réglementation suivant la publication UTE C 18-510-1 et sur les exigences liées à l'IPS « spécifique Détection » en vigueur.
20% du temps est consacré à des exercices et des applications théoriques et pratiques.
- Évaluation des acquis :** Évaluation sur les aspects théoriques et / ou pratiques vue en session.
- Outils pédagogiques :** Salle de cours équipée, vidéoprojecteur, écran, documents de stage
Installations techniques et pédagogiques : Ouvrages BT et HTA (coffrets, remontées aéro-souterraines, tableaux de départ BT, cellules, transformateurs et remontées HTA...)
- Accessibilité :** En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
- Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée page 3.**
- Documents de fin de formation :** Attestation de formation et avis après formation.
- Lieu :** FORMAPELEC PONT-DU-CHÂTEAU.

CONTENU DU STAGE

1 – PRÉSENTATION DE LA FORMATION

- Accueil des participants,
- Tour de table.

2 – RÉGLEMENTATION ET TEXTES

- Rappels des prescriptions de sécurité selon la publication UTE C 18-510-1,
- Rappels sur les risques électriques en général et particulièrement ceux liés à la détection,
- Révision de l'IPS en vigueur pour ce type d'opérations.
- Contrôle des EPI et EPC utilisés

3 – TRAVAUX PRATIQUES

- Mise en situation

4 – FIN DE FORMATION

- QCM,
- Questions diverses,
- Synthèse de stage.

Remarque : *Ce programme ne porte que sur les opérations de repérage des câbles souterrains et aéro-souterrains concernant les personnels titulaires d'une habilitation B2V-H2 spécifique et réservée à ce type d'opérations.*

Cependant, pourront être abordés des éléments relevant d'autres habilitations nécessaires à la compréhension des mesures de sécurité à appliquer.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE CE STAGE

- Recueil UTE C 18 510-1 (*recommandé*)
- Titre d'habilitation électrique
- Fournitures de bureau

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (*couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116*).
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité (*NF EN ISO 20345*).
- Casque d'électricien avec jugulaire (*NF EN 397*) et équipement de protection oculaire et faciale (*NF EN 166*).
- Paire de gants composites (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0*).

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0*).

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (*à la taille du stagiaire, NF EN 388*).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).
- Tapis isolant (Classe 2).